



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Medecins

Question écrite n° 39547

Texte de la question

M Jean Roatta demande à Mme le ministre déléguée auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargée de la santé et de la famille, s'il ne serait pas opportun, de manière effective, d'assurer la transparence de l'information médicale, en particulier par la communication du dossier complet au médecin choisi par le malade ou son représentant légal.

Données clés

Auteur : [M. Roatta Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39547

Rubrique : Professions médicales

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1737